

**RAPPORT SUR LES DEPENSES PUBLIQUES EXECUTEES EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LE COMPTE DU QUATRIEME TRIMESTRE 2023**

Ce rapport présente la situation de dépenses publiques exécutées en procédure d'urgence pour le compte du quatrième trimestre de l'année 2023, en lien avec l'exécution du Plan de Trésorerie du secteur public de la période correspondante. Il constitue également une évaluation préliminaire de l'objectif indicatif du ratio des dépenses exécutées en procédure d'urgence fixé à 10% pour l'année 2023 dans le cadre du Programme appuyé par la FEC.

En effet, la situation du compte général du Trésor pour le quatrième trimestre 2023 renseigne un total des dépenses, y compris l'amortissement de la dette publique, de CDF 6.884,83 milliards contre des montants de CDF 6.674,80 milliards, CDF 5.207,89 milliards et CDF 4.095,18 milliards exécutés respectivement au troisième, deuxième et premier trimestre 2023.

Tableau 1 : Evolution des dépenses mensuelles et celles exécutées en procédure d'urgence au quatrième trimestre

Mois	Montant	Total dépenses	Ratio
OCTOBRE	324 375 501 092,54	1 605 513 398 241,28	20,2%
NOVEMBRE	302 303 393 228,93	2 780 901 856 888,96	10,9%
DECEMBRE	590 659 278 088,76	2 498 416 658 165,24	23,6%
Total	1 217 338 172 410,23	6 884 831 913 295,48	17,7%

Au quatrième trimestre, les dépenses exécutées en procédure d'urgence se situent à CDF 1.217,34 milliards contre des montants respectifs de CDF 1.485,96 milliards, CDF 789,85 milliards et CDF 483,5 milliards enregistrés au troisième, second et premier trimestres 2023. Sur cette base, le ratio de dépenses exécutées en procédures d'urgence se situe à 17,7% du total de dépenses du quatrième trimestre 2023 contre de ratios de 22,3%, 15,2% et 11,8 atteints respectivement au troisième, second et premier trimestre 2023. Ce niveau de ratio est occasionné essentiellement par les prépondérances de dépenses concernant la sécurité, les paiements du service de la dette publique, les dépenses des élections et les dépenses d'investissement sur ressources propres (Voir tableau ci-après).

Tableau 2 : Catégories de Dépenses exécutées en procédure d'urgence au quatrième trimestre 2023

RUBRIQUES	Montant en CDF	Ratio
CHARGES COMMUNES	10 340 901 204,63	0,8%
DEPENSES DE SECURITE	492 302 858 758,23	40,4%
DEPENSES DES ELECTIONS	80 479 834 548,99	6,6%
DEPENSES HUMANITAIRES	1 500 000 000,00	0,1%
DEPENSES SOCIALES DE LA SANTE	19 979 776 373,22	1,6%
DETTE PUBLIQUE	163 299 427 916,00	13,4%
FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS	30 535 460 426,17	2,5%
FONCTIONNEMENT DES MINISTERES	21 194 618 435,27	1,7%
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	6 315 491 156,59	0,5%
INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES PROPRES	78 675 932 904,99	6,5%
SUBVENTIONS AUX PETROLIERS	13 217 012 000,00	1,1%
PAIEMENT DES PRESTATIONS	6 888 264 345,07	0,6%
REMBOURSEMENT DES CREDITS TVA	225 091 271 913,14	18,5%
REMUNERATION	1 746 912 707,51	0,1%
REPAIEMENTS DES ARRIERES	61 637 055 820,42	5,1%
TRANSFERT AUX PROVINCES	4 133 353 900,00	0,3%
Total général	1 217 338 172 410,23	100%

Pour l'ensemble de l'exercice 2023, le Compte Général du Trésor indique un total des dépenses de l'ordre de CDF 22.863,73 milliards. Dans ce volume, les dépenses exécutées en procédure d'urgence s'élèvent à CDF 3.976,65 milliards soit un ratio de 17,4% contre la cible fixée à 10%.